



Petite enfance

Décision n° 2024-180

Objet : Mise en place d'un spectacle par l'entreprise dénommée « La Ferme de Tiligolo » au multi accueil Charaire

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat d'engagement avec l'entreprise dénommée « La Ferme de Tiligolo » à la mise en place d'un spectacle au multi accueil Charaire, 3, rue Michel Charaire, 92330 SCEAUX,

Considérant que la prestation sera assurée le vendredi 14 juin 2024,

APPROUVE le contrat avec l'entreprise dénommée « La Ferme de Tiligolo », sise La Gaudrière – 79150 Saint-Maurice Etusson, pour la présentation d'un spectacle intitulé « à la recherche de Jeannot Lapin » au multi accueil Charaire.

DECIDE de le signer.

PRECISE que le montant de la dépense s'élève à 615 € TTC.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits correspondants au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 27 mai 2024




Philippe LAURENT